

ADOPTER UN LANGAGE COMMUN POUR PARTAGER LES DONNÉES :

LA FABRIQUE DES STANDARDS

01

Contexte et enjeux

Pour coordonner l'action publique, le partage d'un langage numérique commun par l'État, les collectivités et les entreprises est fondamental. Ce langage peut être formalisé sous la forme de standards tels que ceux du CNIG. Par exemple, le standard sur l'accessibilité des cheminements en voirie permet le développement de logiciels pour la mobilité des personnes en situation de handicap utilisables partout en France. Afin de renforcer le processus de création de ces standards, le CNIG a lancé en 2023, au sein de sa commission règles et qualité, la « Fabrique des standards ». Celle-ci a permis de formaliser les différentes phases de la création d'un standard et la documentation associée, à destination de tous les acteurs concernés (pilotes, animateurs ou participants).

03

Impact et bénéfices

En formalisant un processus structuré et en mettant à disposition des aides à la rédaction, la Fabrique des standards fournit aux acteurs publics comme privés des outils communs, robustes et pérennes pour accélérer la création de nouveaux standards. L'année 2025 a ainsi permis de valider sept nouveaux standards.

Cette dynamique permet de faciliter l'interopérabilité entre les systèmes d'information et sécuriser notre souveraineté numérique. Elle simplifie ainsi la gestion des territoires et améliore l'efficacité des services publics utilisant l'information géographique.

La Fabrique des standards

02

La Fabrique des standards accompagne les acteurs dans la réalisation de nouveaux standards, en fournissant les ressources utiles et en décrivant une méthodologie rigoureuse structurée en étapes clés.

- 1. Valider l'opportunité du standard** auprès des partenaires stratégiques et identifier un pilote.
- 2. Rédiger les spécifications techniques** de manière collaborative pour produire un vocabulaire et/ou un modèle de données partagés.
- 3. Lancer une consultation publique** pour valider l'accord de tous les acteurs concernés.
- 4. Soumettre le standard à la validation** de la commission des standards puis du conseil plénier du CNIG, puis le référencer sur le portail national schema.data.gouv.fr.
- 5. Accompagner les utilisateurs du standard** via des ressources dédiées et une assistance technique pour faciliter l'adoption concrète de celui-ci.

LA FABRIQUE DES STANDARDS



→ [Guide de la Fabrique](#) 

→ [Accès aux standards du CNIG](#) 